

Quand le notariat régional pense le droit

CONGRÈS

C'est tout juste rentrés du congrès des notaires de France, qui s'est tenu cette année à Lille, que M^e Franck Vancleemput et M^e Mathieu Fontaine, deux notaires de la cour d'appel de Grenoble, chacun rapporteur d'une commission, ont présenté mercredi dernier, à la presse locale, les conclusions de leurs travaux. En préambule, M^e Franck Vancleemput, président du conseil régional de Grenoble et président de la commission solidarités, a rappelé que le congrès était l'occasion pour la profession de faire des propositions de loi au gouvernement dans le but d'améliorer le droit au profit du

citoyen. Cette édition avait donc pour intitulé « Le notaire, au cœur de la cité » et s'est intéressée à trois thématiques majeures : les nouvelles familles, les nouvelles solidarités et pour la première fois de son histoire, le numérique. Parmi les propositions soumises au vote de l'assemblée et adoptées, on retiendra toutes celles « qui visent à déjudiciariser certains actes, ce qui permettrait de désencombrer les tribunaux », comme la revalorisation de l'adoption simple par le conjoint d'un enfant majeur par acte notarié. « Toutes nos propositions pourraient avoir une forte valeur ajoutée sur le quotidien des Français », a pré-



M^{es} Mathieu Fontaine et Franck Vancleemput.

cisé M^e Vancleemput. Pour sa part, le président de la commission numérique, M^e Mathieu Fontaine, notaire dans la Drôme, a indiqué : « *Nous demandons qu'une définition des diverses typologies de données soit impérativement arrêtée pour que soient reconnues juridiquement les données à caractère patrimonial faisant l'objet d'un droit de propriété* ». En outre, les notaires souhaitent le recours au testament qui permettrait de recueillir les directives du défunt quant

au sort qu'il sera réservé à ses données personnelles.

RENCONTRES NOTARIALES. En attendant de savoir si ces propositions seront entendues par le législateur, tous les notaires de France vous donnent rendez-vous le 12 octobre pour des consultations gratuites. En Isère, ils vous recevront, dans le cadre d'un partenariat avec le conseil départemental, dans les maisons du département, de 15 h à 18h30. ●